



République Française  
Département : ILLE-ET-VILAINE  
Arrondissement : Saint-Malo  
LE MINIHIC SUR RANCE

## Procès verbal

### Séance d'installation du Conseil Municipal

Le vendredi 20 mars 2026 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Sylvie SARDIN.

Secrétaire de la séance : Patricia ALLEE

**Présents** : Sylvie SARDIN, Erwan FOUGHALI, Patricia ALLEE, Daniel TURMEL, Véronique BOUDROUZ, Réginald ROBIN, Catherine GOUGET, Nicolas ZAUG, Gaëlle OLLIVRO, Benoît PONCELET, Jeannick BRIAND, Nicolas MORDEL, Eliane HERGNO, Denis CARVILLE, Eve BOSSEBOEUF, Christine BOURQUARD, Raymond FANOUILLE, Angèle CADIOU, Pascal BRION

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

#### Ordre du jour :

Installation du conseil municipal

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'adjoints au maire
3. Election des adjoints au maire
4. Lecture de la charte de l'élu local
5. Question diverses

- Patricia Allée est nommée secrétaire de séance - Validé à l'unanimité.
- Le quorum est atteint avec 19 membres présents - Constaté par appel nominal.

#### **1- Election du Maire**

La présidence de la séance a été temporairement cédée au doyen d'âge, Réginald Robin, pour superviser l'élection.

Les règles du scrutin ont été rappelées : scrutin secret uninominal, majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième tour si nécessaire.

Deux candidates se sont déclarées : Sylvie Sardin et Christine Bourquard.

Deux assesseurs ont été désignés pour assister au processus de vote : Eliane Hergno (la plus âgée, hors président de séance) et Angèle Cadiou (la plus jeune).

Les conseillers ont été appelés un par un pour voter, dans l'ordre de la liste officielle.

Le dépouillement a donné les résultats suivants : 19 suffrages exprimés, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul.

Sylvie Sardin : 15 voix

Christine Bourquard : 4 voix.

**Sylvie Sardin est élue maire avec 15 voix sur 19.**

**Discours d'investiture de Mme SARDIN :**

C'est avec une émotion particulière que je prends la parole devant vous ce soir, consciente désormais du poids et de la beauté de cette responsabilité. Un second mandat n'est jamais acquis. Il se mérite. Et le renouvellement de la confiance de nos concitoyens n'en est que plus précieux.

Je veux d'abord exprimer notre gratitude collective aux habitants qui ont répondu présents à cet appel civique avec une participation remarquable de 71.8%. Un tel taux de participation, c'est bien plus qu'un chiffre — c'est le signe que notre démocratie locale est vivante, que nos concitoyens s'intéressent à leur commune, à leur avenir commun. Cela nous honore et cela nous oblige.

Je tiens également à saluer l'engagement de l'équipe Ensemble pour le Minihic qui a su mobiliser les habitants.

Maintenant, le temps de la campagne est derrière nous. Place au temps de l'action, au temps du service. Ce soir, en acceptant le mandat que nos habitants nous ont confié, nous entrons dans une autre exigence : celle de l'intérêt général. Non plus ce qui divise, mais ce qui rassemble. Non plus les promesses, mais les actes.

Le vote de nos habitants nous honore. Il dit la continuité, il dit la confiance renouvelée. Je veux que chaque habitant de cette commune, qu'il ait voté pour nous ou non, puisse se reconnaître dans l'action que nous allons mener collectivement, dans le respect de tous et au service de chacun.

Je veux remercier du fond du cœur chacun et chacune des membres de l'équipe qui m'a accompagné dans cette aventure. Votre engagement, votre enthousiasme, votre loyauté ont rendu cette victoire possible. Ce mandat est le vôtre autant que le mien, et je m'engage à y mettre toute mon énergie, ma conviction et ma détermination, dans le respect de nos valeurs communes : l'honnêteté, la transparence, l'équité et le respect de chacun.

Ensemble, continuons à construire une commune dont nous sommes fiers. Nos concitoyens nous ont confié les clés de la maison commune, pour prendre soin aussi bien du cadre magnifique qui est le nôtre que des moments que nous y vivons.

Permettez-moi, avant de conclure, de dire quelques mots complémentaires. Je souhaitais remercier les élus de ce mandat passé pour le travail réalisé tout au long de ces 6 années, pour leur dévouement au service de l'intérêt général et pour m'avoir supporté dans tous les sens du terme.

Et puis je souhaitais dire quelques mots pour l'homme au chapeau comme nous l'avons surnommé, je veux parler de Jean-Marc Duval.

Ce soir marque pour lui la fin d'un engagement de six ans au service de notre commune. Six années intenses, exigeantes, et je crois pouvoir le dire — belles, malgré tout ce qu'elles ont pu comporter d'épreuves.

Nous avons démarré ce premier mandat dans des circonstances que personne n'avait anticipées : en plein cœur de la crise du Covid, jetés dans le grand bain sans filet, avec la responsabilité immédiate d'une commune à faire vivre malgré tout. Nous étions là. Ensemble. Dès le premier jour. Cela ne peut pas s'oublier.

Combien de matins avons-nous commencé autour d'un café — ces KF qui auront rythmé six années de binôme — à prendre le pouls de la commune, à peser les décisions, à préparer les dossiers difficiles, à anticiper, à construire ? Je ne les compte plus. Mais assurément, qu'ils vont me manquer.

Tout au long de ces années, son dévouement n'a jamais faibli. Sa loyauté n'a jamais été mise en défaut — et ce n'est pas rien, car il a parfois dû faire face à des attaques personnelles injustifiées. Il les a traversés avec une dignité exemplaire, sans jamais perdre de vue l'essentiel : le service des habitants, l'intérêt de la commune.

Il a été bien plus qu'un premier adjoint. Il a été mon binôme, au sens le plus noble du terme. Ce que nous avons accompli ensemble, je n'aurais pas pu l'accomplir seule. La commune lui doit beaucoup et je voulais pouvoir l'exprimer ce soir.

*Notre commune nous a fait confiance. Soyons dignes de cette confiance. Mettons-nous au travail.*  
Je vous remercie.

### **Délibérations du conseil :**

#### **DE\_2026\_017 : Détermination du nombre d'adjoints au maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et une voix contre (Mme BOURQUARD)

**DECIDE** de fixer à **5** le nombre d'adjoints au maire.

*Pour : 18*

*Contre : 1    Abstention : 0*

### **3 - Election des adjoints au maire**

Les règles de l'élection ont été rappelées : scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec composition alternée homme/femme.

Deux listes ont été déposées :

- Liste "Avançons unis pour demain" : Erwan Foughali, Patricia Allée-Racinet, Daniel Turmel, Véronique Boudrouz-Leprêtre, Réginald Robin.
- Liste "Faire ensemble pour Le Minihiac" : Raymond Fanouillère, Angèle Cadiou, Pascal Briand.

Après le vote et le dépouillement, les résultats ont été annoncés : 19 suffrages exprimés, 0 bulletin blanc, 0 bulletin nul.

- La liste "Avançons unis pour demain" a obtenu 15 voix.
- La liste "Faire ensemble pour Le Minihiac" a obtenu 4 voix.

**La liste menée par Erwan Foughali est élue avec 15 voix - Les adjoints sont Erwan Foughali, Patricia Allée-Racinet, Daniel Turmel, Véronique Boudrouz-Leprêtre et Réginald Robin.**

### **4 - Lecture de la Charte de l' élu local.**

- Conformément à l'article L1111-12 du CGCT, la maire a procédé à la lecture intégrale de la charte de l' élu local.
- Les principes fondamentaux rappelés incluent :
  - L'exercice du mandat avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité, en poursuivant le seul intérêt général.
  - L'obligation de prévenir et faire cesser les conflits d'intérêts.
  - La participation assidue aux réunions.

- La responsabilité des actes devant les citoyens.
- Les droits des élus en matière d'indemnités, de protection sociale, de formation et de garanties pour concilier mandat et vie professionnelle.
- La possibilité de consulter un référent déontologue.

## **5 - Divers**

### **Intervention du groupe minoritaire**

**Mme BOURQUARD** : Je tiens tout d'abord à remercier les électeurs qui ont accordé leur confiance à notre liste. Je souhaite également exprimer certaines préoccupations concernant le déroulement des élections du dimanche précédent.

J'ai notamment constaté une sous-représentation de notre groupe au sein du bureau de vote. Par ailleurs, il nous a été demandé de nous éloigner, au motif qu'un recours pourrait être engagé si le scrutin était serré. Je demande que cet élément soit consigné au procès-verbal.

Je regrette également que le discours de Madame la Maire n'ait pas comporté de mention spécifique à l'accueil de notre groupe. Je souhaite donc obtenir l'assurance que le groupe minoritaire sera pleinement respecté et pourra trouver toute sa place au sein de cette assemblée.

À ce titre, je formule plusieurs demandes :

- pouvoir bénéficier d'un droit d'expression dans les supports de communication de la mairie (gazette, réseaux sociaux) ;
- disposer d'un bureau pour travailler ;
- être destinataire de l'ensemble des informations nécessaires à la participation aux travaux des commissions.

### **Réponse de Mme SARDIN, Maire**

Concernant la composition du bureau de vote, nous avons tenu compte de la liste que vous nous aviez transmise ainsi que des candidatures individuelles de vos colistiers. Concernant votre présence à l'extérieur, il était important que cela puisse être noté au PV si les résultats avaient été proches. Vous avez la possibilité de faire noter les éléments sur le PV, nous avons également ce droit-là.

Je tiens à réaffirmer que, dans mon discours de démarrage, j'ai salué votre engagement. Majorité comme minorité, nous sommes tous réunis pour travailler dans l'intérêt général de la commune.

Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, avec vous Mme BOURQUARD, je confirme qu'une place sera faite au groupe minoritaire au sein de chaque commission.

Dans cet esprit, nous organiserons, dans un délai de quinze jours, une réunion de travail afin de définir précisément les modalités de fonctionnement des commissions ainsi que les conditions de participation du groupe minoritaire.

S'agissant des questions relatives à la communication (gazette municipale), elles seront examinées dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal et de l'organisation des commissions. Sur ce point, je précise qu'il n'y a pas de difficulté de principe.

Enfin, je souhaite la bienvenue au groupe minoritaire et me réjouis de pouvoir travailler collectivement au service des habitants.

Sylvie SARDIN  
Président de séance

Patricia ALLEE  
Secrétaire de séance